



Demande d'allocations d'entretien

1. Employeur

Institut / office

Adresse

NPA / localité

2. Demandeur/demandeuse

Nom

Prénom

ID personnel (si vous en avez un)

Date de naissance

Sexe

M F

Numéro d'assurance sociale

État civil

État civil depuis le (date)

Nationalité

Adresse

NPA / localité

Numéro de téléphone

Je demande le versement de l'allocation d'entretien du

au

(à remplir uniquement pour les demandes portant sur une durée déterminée)

3. Identité de l'autre parent

Nom

Prénom

ID personnel (s'il en a un)

Date de naissance

Sexe

M F

Numéro d'assurance sociale

État civil

État-civil depuis le (date)

Cette personne exerce-t-elle une activité dépendante ?

Non Oui

Canton du lieu de travail

Nom et adresse de l'employeur

4. Enfant(s)

4.1 Enfant

Nom

Prénom

Date de naissance

Numéro d'assurance sociale

Sexe

M F

Nationalité

Lien avec le demandeur ou la demandeuse

L¹ C¹ R¹ F¹ P¹ A¹

Pays de résidence

Lieu de vie de l'enfant

chez le demandeur/la demandeuse chez l'autre parent Ailleurs :

L'enfant est-il en formation ?

Non Oui (veuillez joindre l'attestation de formation)

Durée de la formation (du/au)

L'enfant perçoit-il un revenu ?

Non Oui (veuillez joindre son contrat de travail)

Montant par mois en CHF

¹ L = enfant légitime C = enfant du ou de la conjoint·e/partenaire, R = enfant recueilli, F = frère ou sœur, P = petit-enfant, A = enfant adoptif

4.2 **Enfant**

Nom

Prénom

Date de naissance

Numéro d'assurance sociale

Sexe

- M F

Nationalité

Lien avec le demandeur ou la demandeuse

- L¹ C¹ R¹ F¹ P¹ A¹

Pays de résidence

Lieu de vie de l'enfant

- chez le demandeur/la demandeuse chez l'autre parent Ailleurs :

L'enfant est-il en formation ?

- Non Oui (veuillez joindre l'attestation de formation)

Durée de la formation (du/au)

L'enfant perçoit-il un revenu ?

- Non Oui (veuillez joindre son contrat de travail)

Montant par mois en CHF

4.3 **Enfant**

Nom

Prénom

Date de naissance

Numéro d'assurance sociale

Sexe

- M F

Nationalité

Lien avec le demandeur ou la demandeuse

- L¹ C¹ R¹ F¹ P¹ A¹

Pays de résidence

Lieu de vie de l'enfant

- chez le demandeur/la demandeuse chez l'autre parent Ailleurs :

L'enfant est-il en formation ?

- Non Oui (veuillez joindre l'attestation de formation)

Durée de la formation (du/au)

L'enfant perçoit-il un revenu du travail ?

- Non Oui (veuillez joindre son contrat de travail)

Montant par mois en CHF

¹ L = enfant légitime C = enfant du ou de la conjoint·e/partenaire, R = enfant recueilli, F = frère ou sœur, P = petit-enfant, A = enfant adoptif

4.4 **Enfant**

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sexe	Nationalité
<input type="radio"/> M <input type="radio"/> F	<input type="text"/>
Lien avec le demandeur ou la demandeuse	Pays de résidence
<input type="radio"/> L ¹ <input type="radio"/> C ¹ <input type="radio"/> R ¹ <input type="radio"/> F ¹ <input type="radio"/> P ¹ <input type="radio"/> A ¹	<input type="text"/>
Lieu de vie de l'enfant	
<input type="radio"/> chez le demandeur/la demandeuse <input type="radio"/> chez l'autre parent <input type="radio"/> Ailleurs :	<input type="text"/>
L'enfant est-il en formation ?	Durée de la formation (du/au)
<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui (veuillez joindre l'attestation de formation)	
L'enfant perçoit-il un revenu ?	Montant par mois en CHF
<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui (veuillez joindre son contrat de travail)	

5. Autres allocations d'entretien perçues

Vous, votre conjoint ou conjointe ou l'autre parent percevez-vous une allocation d'entretien ou une allocation non obligatoire/complémentaire par le biais d'un autre employeur (autre service cantonal ou entreprise proche du canton compris) ?

Non Oui (veuillez compléter le tableau ci-dessous)

Engagement	ID personnel si canton BE	Bénéficiaire de l'allocation	Employeur	Allocation mensuelle on CHF
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

¹ L = enfant légitime C = enfant du ou de la conjoint·e/partenaire, R = enfant recueilli, F = frère ou sœur, P = petit-enfant, A = enfant adoptif

6. Obligation d'informer et signature

Je soussigné·e certifie que j'ai répondu à toutes les questions conformément à la réalité. Je prends note que toute personne obtenant illégitimement des allocations en fournissant de faux renseignements ou en cachant des faits est passible d'une peine et doit restituer les allocations qu'elle a perçues indûment. Je m'engage en outre à communiquer à mon employeur tout changement de situation de l'autre parent susceptible de modifier le montant de l'allocation d'entretien.

Lieu et date

Signature du demandeur
ou de la demandeuse

Signature de l'autre parent

Annexes

Veillez joindre les documents suivants (copies) à votre demande :

- Attestation de formation pour les enfants de 16 ans ou plus
- Contrat de travail si l'enfant est rémunéré
- Décision d'allocation de la Caisse de compensation

7. Informations générales et bases légales

Toute personne ayant la charge d'au moins un enfant ouvrant droit à une allocation pour enfant / allocation de formation (même par le biais d'un autre employeur) peut prétendre à l'allocation d'entretien. Si les parents perçoivent tous deux l'allocation d'entretien ou une allocation analogue (allocation familiale, etc.), le montant total qu'ils perçoivent à eux deux ne doit pas dépasser celui de l'allocation d'entretien prévue par la loi sur le personnel.

L'allocation d'entretien est une prestation non obligatoire, que le canton de Berne verse en complément des allocations familiales cantonales.

Pour que nous puissions vous verser **une allocation d'entretien** pour un enfant **en formation ayant entre 16 et 25 ans**, veuillez joindre une attestation (contrat d'apprentissage, attestation d'immatriculation, etc.) à votre demande.

Nous attirons votre attention sur le fait que conformément aux Directives concernant les rentes (DR) de l'assurance vieillesse, survivants et invalidité fédérale et au chiffre 209 des Directives pour l'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (DAFam), vous n'avez plus droit à l'allocation de formation dès que votre enfant perçoit un revenu supérieur à CHF 29 400 par an (soit CHF 2 450 par mois).

7.1 Bases légales

Loi sur le personnel (LPers ; RSB 153.01)
Ordonnance sur le personnel (OPers ; RSB 153.011.1)

7.2 Changement de situation familiale

- Naissance d'un enfant
- Décès d'un enfant
- Adoption
- Placement d'un enfant dans votre foyer ou dissolution d'un lien nourricier
- Entrée d'un enfant en formation (apprentissage, études, etc.)
- Interruption / arrêt ou changement de formation
- Revenu du travail régulier de l'enfant, revenus de la fortune, rentes et indemnités journalières (hors bourses et contributions d'entretien relevant du droit de la famille) d'un montant total supérieur à CHF 29 400 par an (soit CHF 2 450 par mois).

7.3 Changement de situation de l'ayant droit

- Allocations d'entretien perçues par ailleurs (même par l'autre parent) – début, fin, changements
- Mariage ou remariage
- Incapacité de travail de 2 mois au moins en raison d'une maladie ou d'un accident
- Chômage
- Décès de l'ayant droit
- Changement de taux d'occupation (même de l'autre parent)